

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020 - 32 du Comité Syndical en date du 22 septembre 2020 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le besoin de mettre à niveau de manière autonome la messagerie actuelle du syndicat mixte, à savoir la souscription à un contrat COONNECT OFFICE, pour l'acquisition par ADISTA de licences Office Microsoft, pour la mise en œuvre de la suite bureautique Office 365 E3 notamment, ADISTA faisant le lien avec les serveurs MICROSOFT,

Considérant également le besoin de protéger le courrier électronique, et notamment la messagerie du SMPO,

Vu le contrat ADISTA CONNECT OFFICE,

Vu la proposition N° PPU-08/12/2022-264145 déposée par la société ADISTA,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer avec la Société ADISTA, 9 rue Blaise Pascal, Site technologique Saint Jacques 54320 MAXÉVILLE, un contrat ADISTA CONNECT OFFICE, pour la mise en œuvre de la suite bureautique Office 365 E3,

Article 2 : que ce contrat est conclu, à compter de la date d'installation effective de la solution, pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction d'année en année pour la même durée, sauf dénonciation par lettre recommandée + AR 2 mois avant le terme, « dans la limite de 5 (cinq) ANS maximum (soit 4 reconductions) »,

Article 3 : de signer avec la Société ADISTA, 9 rue Blaise Pascal, 54320 MAXEVILLE, un contrat pour la protection avancée du courrier électronique : VEDESECURE, pour 5 boîtes aux lettres,

Article 4 : que ce contrat est conclu du 01/01/2023 au 31/12/2023, soit pour une durée de 12 mois,

Article 5 : que le montant des prestations se décompose comme suit :

- Redevance mensuelle licences (5) + Letsignit (5) : 55,36 € HT, soit 66,43 € TTC,
- Redevance mensuelle VADESECURE (5) : 12,45 € HT, soit 14,94 € TTC
Soit un abonnement mensuel total de 67,81 € HT, soit 81,37 € TTC
- Frais de mise en production : 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC.

Rombas, le 19 janvier 2023

Affichage au siège le 26 JAN 2023



Le Président,

Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
057200056190-20230119-DP2023-02-AU
Date de télétransmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023